



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-143395>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 25-143395

Fournitures

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-122229

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Terre de Provence Agglomération

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 20003508700010

**Ville :** EYRAGUES

**Code postal :** 13630

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 13

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Acquisition d'une chargeuse pelleuse pour les déchetteries

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 16700000

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires. Le présent marché a pour objet la fourniture d'une chargeuse pelleuse neuve, ainsi que son contrat d'entretien, destinée à une utilisation en déchetterie sur le sol de terre de Provence Agglomération

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Nombre d'offres reçues : 3 Date d'attribution : 30/12/25 Marché n° : 2025m37-Dech Komatsu France, 21 Rue Du Clos Reine, 78410 Aubergenville Montant Ht : 106 290,00 Euros Renseignements

complémentaires : Les modalités de consultation du contrat, conclu à la date indiquée dans le présent avis, sont les suivantes : conformément à l'article L311-1 du code des relations entre le public et l'administration, toute personne peut demander à Terre de Provence Agglomération la communication des documents administratifs liés à la présente procédure (y compris le contrat lui-même). Pour cela, Terre de Provence Agglomération, dont les coordonnées figurent dans le présent avis, doit être sollicitée par écrit. Ces documents seront transmis sous réserve des éléments couverts

par le secret en matière commerciale et industrielle, de préférence par voie dématérialisée, dans un délai d'un mois à compter de la demande. En cas de doute quant aux éléments communicables, Terre de Provence Agglomération est susceptible de saisir la Cada pour conseil. A ce stade de la procédure, les voies et délais de recours sont les suivants : - Recours pour excès de pouvoir (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou la publication de la décision - Recours en contestation de la validité du contrat (Conseil d'Etat, 4 avril 2014, Département du Tarn et Garonne, n° 358994) : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (à savoir le présent avis) - Référé contractuel (article L.551-13 et R.551-7 et suivants du code de justice administrative) : délai de 31 jours suivant la publication de l'avis d'attribution ou 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (possibilité fermée en cas de publication d'un avis d'intention de conclure et respect du délai de standstill de 11 jours) Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) La Pse a été retenue à l'attribution pour un montant de 16 290,00 euro(s) Ht

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/12/2025**